



**Nations Unies**

**Dixième Conférence des Parties chargée  
d'examiner le Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires**

**Document final**

**Première partie**

**Organisation et travaux de la Conférence**





**Dixième Conférence des Parties chargée  
d'examiner le Traité sur la non-prolifération  
des armes nucléaires**

**Document final**

**Première partie**

**Organisation et travaux de la Conférence**



Nations Unies • New York, 2022

*Note*

Le document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se compose de trois parties :

<b>Première partie</b>	<a href="#">NPT/CONF.2020/66 (Part I)</a> Organisation et travaux de la Conférence
<b>Deuxième partie</b>	<a href="#">NPT/CONF.2020/66 (Part II)</a> Documents de la Conférence
<b>Troisième partie</b>	<a href="#">NPT/CONF.2020/66 (Part III)</a> Comptes rendus analytiques de séances Liste des participantes et participants

---

## Table des matières

	<i>Page</i>
<b>Première partie</b>	
Organisation et travaux de la Conférence .....	4
Introduction .....	4
Organisation de la Conférence .....	5
Participation à la Conférence .....	8
Dispositions financières.....	10
Prochain cycle d'examen.....	10
Travaux de la Conférence .....	10
Documentation .....	11
Conclusions et recommandations de la Conférence .....	10

## Première partie

### Organisation et travaux de la Conférence

#### Introduction

1. À sa soixante-dixième session, dans sa résolution [70/28](#) du 7 décembre 2015, l'Assemblée générale a pris note de la décision des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de tenir, après avoir procédé aux consultations appropriées, la première session du Comité préparatoire à Vienne, du 2 au 12 mai 2017.

2. Le Comité préparatoire a donc tenu sa première session à Vienne, du 2 au 12 mai 2017. Comme suite aux décisions prises à cette session, il a tenu sa deuxième session à Genève, du 23 avril au 4 mai 2018, et la troisième à New York, du 29 avril au 10 mai 2019. Le rapport correspondant à la première session a été publié sous la cote [NPT/CONF.2020/PC.I/15](#) et celui correspondant à la deuxième session sous la cote [NPT/CONF.2020/PC.II/13](#).

3. Le rapport final du Comité préparatoire, adopté le 10 mai 2019 ([NPT/CONF.2020/1](#)), a été publié comme document de la Conférence avant l'ouverture de celle-ci. Il contenait notamment le projet de règlement intérieur et l'ordre du jour provisoire de la Conférence ainsi que le projet de répartition des points inscrits à l'ordre du jour entre les différentes grandes commissions de la Conférence.

4. À la demande du Comité préparatoire, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, la Commission de l'Union africaine, le Viet Nam (au nom des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est), le Kirghizistan (en sa qualité de dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale) et la Mongolie ont rédigé les documents de référence suivants, qui ont été présentés à la Conférence :

a) Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies :

Application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation ([NPT/CONF.2020/48](#)) ;

b) Agence internationale de l'énergie atomique :

Activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique relevant de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ([NPT/CONF.2020/3](#)) ;

Activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique relevant de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ([NPT/CONF.2020/4](#)) ;

c) Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes :

Mémoire de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ([NPT/CONF.2020/2](#) et [NPT/CONF.2020/2/Add.1](#)) ;

d) Commission de l'Union africaine :

Activités menées par la Commission africaine de l'énergie nucléaire au sujet du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (NPT/CONF.2020/64) ;

e) Viet Nam, au nom des États parties au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est :

Mémoire sur les activités relatives au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (NPT/CONF.2020/16) ;

f) Kirghizistan, en sa qualité de dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale :

Mémoire sur les activités menées par la République kirghize en tant que dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (NPT/CONF.2020/49) ;

g) Mongolie :

Mémoire établi par la Mongolie concernant le renforcement de sa sécurité internationale et de son statut d'État exempt d'armes nucléaires (NPT/CONF.2020/18).

## Organisation de la Conférence

5. La Conférence a été ouverte le 1<sup>er</sup> août 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la troisième session du Comité préparatoire, M. Syed Mohamad Hasrin Aidid (Malaisie). De plus, conformément à la pratique établie par les conférences d'examen antérieures, M. Aidid a présenté le rapport final du Comité préparatoire. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> août 2022, la Conférence a élu par acclamation M. Gustavo Zlauvinen (Argentine) à sa présidence. Elle a également confirmé à l'unanimité la nomination de M. Ioan Tudor, du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU, comme Secrétaire général de la Conférence.

6. À la même séance, M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ont pris la parole.

7. À la même séance également, la Conférence a adopté son ordre du jour, tel que recommandé par le Comité préparatoire (NPT/CONF.2020/1, annexe IV) et présenté ci-dessous.

### Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence par le Président de la troisième session du Comité préparatoire.
2. Élection du Président de la Conférence.
3. Déclaration du Président de la Conférence.
4. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
5. Allocution du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
6. Présentation du rapport final du Comité préparatoire.
7. Adoption du Règlement intérieur.
8. Élection des présidents et vice-présidents des grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.

9. Élection des vice-présidents.
10. Pouvoirs des représentantes et représentants à la Conférence :
  - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
11. Confirmation de la nomination du Secrétaire général.
12. Adoption de l'ordre du jour.
13. Programme de travail.
14. Adoption de dispositions pour couvrir les coûts de la Conférence.
15. Débat général.
16. Examen du fonctionnement du Traité, conformément au paragraphe 3 de son article VIII, compte tenu des décisions et de la résolution adoptées par la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, du Document final de la Conférence d'examen de 2000 et des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi adoptées lors de la Conférence d'examen de 2010 :
  - a) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales :
    - i) Articles premier et II et premier à troisième alinéas du préambule ;
    - ii) Article VI et huitième à douzième alinéas du préambule ;
    - iii) Article VII, plus particulièrement sous l'angle des grandes questions énumérées aux alinéas a) et b) ;
  - b) Garanties de sécurité :
    - i) Résolutions [255 \(1968\)](#) et [984 \(1995\)](#) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ;
    - ii) Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ;
  - c) Application des dispositions du Traité relatives à la non-prolifération des armes nucléaires, aux garanties et aux zones exemptes d'armes nucléaires :
    - i) Article III et quatrième et cinquième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec l'article IV et les sixième et septième alinéas du préambule ;
    - ii) Articles premier et II et premier à troisième alinéas du préambule, dans leurs rapports avec les articles III et IV ;
    - iii) Article VII ;
  - d) Mise en œuvre des dispositions du Traité relatives au droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles premier et II :

- i) Paragraphe 3 de l'article III, article IV et sixième et septième alinéas du préambule, en particulier dans leurs rapports avec les paragraphes 1, 2 et 4 de l'article III et les quatrième et cinquième alinéas du préambule ;
    - ii) Article V ;
  - e) Autres dispositions du Traité.
17. Contribution du Traité à la non-prolifération des armes nucléaires, au désarmement nucléaire et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et mesures visant à renforcer l'application du Traité et à le rendre universel.
  18. Rapports des grandes commissions.
  19. Examen et adoption du (des) document(s) final(s).
  20. Questions diverses.
8. La Conférence a également adopté la proposition du Comité préparatoire concernant la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour entre les trois grandes commissions (NPT/CONF.2020/1, annexe V).
9. Toujours à sa séance d'ouverture, la Conférence a adopté son règlement intérieur, tel que recommandé par le Comité préparatoire (NPT/CONF.2020/1, annexe III).
10. Le règlement intérieur prévoit la création d'un Bureau, de trois grandes commissions, d'un Comité de rédaction et d'une Commission de vérification des pouvoirs.
11. La Conférence a élu à l'unanimité les personnes suivantes à la présidence et à la vice-présidence des trois grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs :

### **Grande commission I**

*Présidence :*

M. Syed Mohamad Hasrin Aidid (Malaisie)

*Vice-présidence :*

M. Thomas Göbel (Allemagne)

### **Grande commission II**

*Présidence :*

M<sup>me</sup> Dominika Krois (Pologne)

*Vice-présidence :*

M. Alhakam Dandy (République arabe syrienne)

M<sup>me</sup> Orlaith Fitzmaurice (Irlande)

### **Grande commission III**

*Présidence :*

M<sup>me</sup> Ingeborg Denissen (Pays-Bas)

*Vice-présidence :*

M. Robertas Rosinas (Lituanie)

### **Comité de rédaction**

*Présidence :*

M. György Molnár (Hongrie)

*Vice-présidence :*

M. Simon Cleobury (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

### **Commission de vérification des pouvoirs**

*Présidence :*

M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom (Iraq)

*Vice-présidence :*

M<sup>me</sup> Murielle Marchand (Belgique)

12. La Conférence a élu à l'unanimité 30 vice-présidentes et vice-présidents issus des États parties suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Canada, Chine, Égypte, État de Palestine, Finlande, France, Îles Cook, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Maroc, Nouvelle-Zélande, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Ukraine, Viet Nam et Yémen.

13. Sur la proposition de son président, la Conférence a nommé les États parties suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Bulgarie, Canada, Guatemala, Guyana, Hongrie et Saint-Siège.

14. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 22 août 2022 et a adopté son rapport à la Conférence sur les pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence ([NPT/CONF.2020/CC/1](#)). La Conférence a pris note du rapport à sa 13<sup>e</sup> séance plénière, le 26 août 2022.

15. À sa 1<sup>re</sup> séance, tenue le 1<sup>er</sup> août 2022, et conformément à l'article 34 du règlement intérieur, la Conférence a décidé de créer, pour la durée de la dixième Conférence d'examen, des organes subsidiaires relevant respectivement des grandes commissions I, II et III, selon les modalités suivantes :

a) l'organe subsidiaire 1 serait présidé par M<sup>me</sup> Lachezara Stoeva (Bulgarie) et examinerait la question du désarmement nucléaire et des garanties de sécurité ;

b) l'organe subsidiaire 2 serait présidé par M<sup>me</sup> Annika Markovic (Suède) et examinerait les questions régionales, y compris en ce qui concerne le Moyen-Orient et l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ;

c) l'organe subsidiaire 3 serait présidé par M. Philbert Johnson (Ghana) et examinerait la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et des autres dispositions du Traité, ainsi que celle de l'amélioration de l'efficacité de la procédure d'examen renforcé du Traité.

16. La Conférence a également décidé que les organes subsidiaires seraient à composition non limitée, se réuniraient au moins quatre fois pendant la période allouée aux travaux des grandes commissions et siègeraient en privé, et que les résultats de leurs travaux seraient consignés dans le rapport présenté à la Conférence par la grande commission dont ils relèvent.

### **Participation à la Conférence**

17. Au total, les 151 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires suivants ont participé à la Conférence : Afrique du Sud, Albanie, Algérie,

Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

18. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 44 du règlement intérieur, l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont participé à la Conférence.

19. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 du même article, les organismes suivants ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs : Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Comité international de la Croix-Rouge, Commission africaine de l'énergie nucléaire, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Forum des îles du Pacifique, Ligue des États arabes, Ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte, Organisation de la coopération islamique, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Union européenne et Union interparlementaire. Les entités des Nations Unies suivantes ont également pris part à la Conférence : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et Université des Nations Unies.

20. En tout, 160 organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 44.

21. La liste complète des délégations qui ont participé à la Conférence – États parties, observateurs, ONU et AIEA, organismes dotés du statut d'observateur, instituts de recherche et organisations non gouvernementales – figure dans la troisième partie du présent document.

## Dispositions financières

22. À sa 12<sup>e</sup> séance plénière, tenue le 22 août 2022, la Conférence a décidé d'adopter la formule de répartition des coûts proposée par le Comité préparatoire dans l'appendice se rapportant à l'article 12 du règlement intérieur. La version définitive du barème de répartition des coûts, qui figure dans le document [NPT/CONF.2020/61](#), a été établie sur la base de la participation effective des États parties à la Conférence.

## Prochain cycle d'examen

23. À sa 13<sup>e</sup> séance plénière, la Conférence a décidé, comme indiqué dans le document publié sous la cote [NPT/CONF.2020/DEC.2](#) :

- a) que la onzième Conférence d'examen se tiendrait en 2026 à New York ;
- b) que la première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen se tiendrait en 2023 à Vienne, la deuxième session en 2024 à Genève et la troisième session en 2025 à New York ;
- c) de créer un groupe de travail sur le renforcement du processus d'examen du Traité, ouvert à tous les États parties, sur la base de ce qui suit :
  - i) Le groupe de travail se réunira à une date la plus proche possible du début de la première réunion du Comité préparatoire de la onzième Conférence d'examen, afin d'examiner et de formuler à l'intention du Comité des recommandations quant aux mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité, l'efficacité, la transparence, la conformité au principe de responsabilité, la coordination et la continuité du processus d'examen du Traité ;
  - ii) le groupe de travail fonctionnera selon le règlement intérieur de la dixième Conférence d'examen, qui sera appliqué *mutatis mutandis* ;
  - iii) le Secrétariat, en concertation avec les États parties et le président désigné ou la présidente désignée de la première réunion du Comité préparatoire, facilitera la prise d'une décision sur le lieu et la durée des travaux du groupe de travail et fournira auxdits États une estimation des coûts afférents au groupe de travail, lesquels seront financés au moyen d'une contribution ponctuelle des États parties.

## Travaux de la Conférence

24. La Conférence a tenu 13 séances plénières entre le 1<sup>er</sup> et le 26 août 2022, date à laquelle elle a achevé ses travaux.

25. Le débat général en séance plénière, au cours duquel 132 déclarations ont été faites par des représentantes et représentants d'États parties intervenant au nom de leur pays ou au nom de groupes, a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 août 2022 (voir [NPT/CONF.2020/INF/3/Rev.2](#)). Conformément à la décision prise par la Conférence, sept institutions spécialisées et organisations intergouvernementales internationales et régionales ont également pris la parole devant la Conférence en qualité d'observateurs.

26. Conformément à la décision prise par la Conférence, les organisations non gouvernementales ont fait des déclarations à la Conférence le 5 août 2022.

27. Les grandes commissions et leurs organes subsidiaires respectifs se sont réunis entre le 4 et le 22 août 2022. Leurs rapports sont parus sous les cotes [NPT/CONF.2020/MC.I/1](#), [NPT/CONF.2020/MC.II/1](#) et [NPT/CONF.2020/MC.III/1](#)

## Documentation

28. On trouvera dans la deuxième partie du présent document la liste et le texte des documents de la Conférence.

29. Comme l'a fait savoir le Président désigné dans ses lettres datées du 27 mars 2020, du 28 octobre 2020, du 21 juillet 2021 et du 11 mars 2022, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les États parties ont décidé à quatre reprises de reporter la dixième Conférence d'examen, initialement prévue du 27 avril au 22 mai 2020. Les dates qui apparaissent en haut à gauche de la page de couverture des documents listés dans la deuxième partie du présent document diffèrent des dates auxquelles la Conférence d'examen s'est finalement tenue, parce qu'elles correspondent aux dates qui étaient arrêtées au moment où lesdits documents ont été soumis. Ces documents font néanmoins partie intégrante de la documentation de la dixième Conférence d'examen (voir [NPT/CONF.2020/INF/5](#)).

## Conclusions et recommandations de la Conférence

30. Malgré des consultations intensives, la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la partie du projet de document final consacrée aux questions de fond (Première partie) telle que présentée dans le document publié sous la cote NPT/CONF.2020/CRP.1/ Rev.2. À sa 13<sup>e</sup> et dernière séance plénière, le 26 août 2022, elle a adopté la partie du projet de document final consacrée aux questions de procédure, qui porte sur l'organisation et les travaux de la Conférence et figure dans le document publié sous la cote [NPT/CONF.2020/CRP.2](#), telle qu'amendée oralement. La table des matières du document final est la suivante :

### **Première partie    Organisation et travaux de la Conférence**

Introduction

Organisation de la Conférence

Participation à la Conférence

Dispositions financières

Prochain cycle d'examen

Travaux de la Conférence

Documentation

Conclusions et recommandations de la Conférence

### **Deuxième partie    Documents de la Conférence**

### **Troisième partie    Comptes rendus analytiques de séances**

Liste des participantes et participants

